



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL ORDINAIRE
DU 21 MARS 2024**

A LA SALLE COMMUNALE DE MACHEMONT.

Sous la Présidence de M. VIEL Jean-Claude, assisté de Mme DELALEAU, secrétaire administrative.

Membres présents : Mme GERARD Sandra, Mme NOYELLE Laurence, M. VIEL Jean-Claude, M SAULE Jean-Claude, M BOURDON Didier, M. LEPINE Christian, Mme VANPEVENAGE Valérie, M. PIAR Joël, M DENIZART Daniel, Mme AZNAR SANZ Sophie, M. BOMY Dominique, M. BRACONNIER Jean-Paul, M. COULON Jacky.

Absents :

Mme LEFEVRE Edith, Mme GENERMONT Annie, M LEGRAND Gérard (remplacé par M. LEPINE Christian), Mme FLORENCHIE Marie-Claude (remplacée par Mme VANPEVENAGE Valérie), M. LANDUYT Nicolas, M. CARVALHO Patrice (remplacé par M. DENIZART Daniel), Mme DA CUNHA Aurélie, M TASSIN Jackie, Mme MENARD Annie, Mme SWYNGHEDAUW Michèle (remplacée par M. BOMY Dominique), M. PILLOY Roger (remplacé par M. BRACONNIER Jean-Paul), M. PINEL Guillaume, M. LENEUTRE David, M. DE PAERMENTIER Alain, M. HEDUY Christian.

Secrétaire de séance : M. SAULE Jean-Claude.

M. le Président souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'indemnité d'élu du Vice-Président. Cette demande est validée à l'unanimité.

I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23 JANVIER 2024.

Le Compte-rendu de la réunion du conseil syndical du 23 janvier 2024 n'apportant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

II/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023.

Le compte de gestion dressé par le trésorier de Compiègne est présenté aux délégués. Il présente un résultat de clôture s'élevant à + 160 659.63 €.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité POUR le compte de gestion 2023.

III / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.

Le compte administratif 2023 est présenté aux délégués présents, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT 2023		INVESTISSEMENT 2023	
Dépenses 2023	66 812.73€	Dépenses 2023	200 000€
Recettes 2023	216 656.65€	Recettes 2023	937.67€
Excédent 2023	149 843.92€	Déficit 2023	-199 062.33€

Report 2022	-58 852.90€	report 2022	268 730.94€
Résultat de clôture	90 991.02€	Résultat de clôture	69 668.61€

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité POUR le compte administratif 2023. Conformément à la loi, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

IV / DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

Conformément à l'article 11 de la loi 92.125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (art. L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), Monsieur le Président invite le Comité Syndical à débattre des orientations budgétaires de l'année 2024.

✓ **Objectifs :**

- 1) Garantir le fonctionnement administratif et technique du Syndicat avec le soutien et l'appui du technicien de rivière en accord avec le PPRE (Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Matz et affluents).
- 2) Assurer la coordination entre le Syndicat et les organismes publics et privés pour un bon déroulement des projets.
- 3) Suivant les demandes de l'Etat et la volonté des propriétaires et des financeurs, des études sont lancées pour la restauration des cours d'eau.
- 4) Suite aux études, des appels d'offres sont lancés pour l'exécution des travaux.

✓ **Inscriptions budgétaires 2024**

Résultat de clôture 2023 : + 160 659.63 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Le budget des études s'élève à 88 000 €. Cette somme sera inscrite au budget 2024.

Les travaux : La somme de 804 226 € sera inscrite au budget 2024.

En 2024 :

- le projet sur le triple rhosne se poursuivra avec les études géotechniques, les études hydrogéologiques, l'achèvement des études de conception et le lancement des travaux,
- Pont des chasseurs : achèvement des études de conception et lancement des travaux
- Marais CLAYES : lancement de la phase de conception.

RECETTES

- Les communautés de communes, CCPS et CC2V verseront une cotisation en 2024. Par délibération du 23 janvier 2024, ces cotisations ont augmenté et s'élèvent à 17128.47 € pour la CCPS et 20 404.04 € pour la CC2V.
- La CCPS versera une participation de 30% sur le bilan du technicien de rivière 2024 dans le cas où la compétence GEMA n'est pas transférée au SMVM.
- Suivant les conventions financières, l'agence de l'eau, le FEDER, les EPCI et les communes verseront leurs participations.

INVESTISSEMENT

Selon les besoins de trésorerie, une avance de trésorerie pourrait être demandée à la CCPS et à la CC2V. Ces montants s'élèvent à :

- 54 360 € pour la CCPS,
- 45 640 € pour la CC2V

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité POUR le débat d'orientation budgétaire 2024.

V / VERSEMENT DE L'INDEMNITE D'ELU DU VICE-PRESIDENT .

Monsieur Baptiste de Fresse de Monval, Vice-Président du SMVM, souhaite à la fois restituer son indemnité d'élu versée depuis son élection, soit depuis l'année 2021 et ne souhaite plus que celle-ci lui soit versée.

Après délibération, le conseil syndical valide à l'unanimité cette demande. L'indemnité d'élu ne sera pas versée au Vice-Président pour l'année 2024.

VI / PRESENTATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES / TRAVAUX .

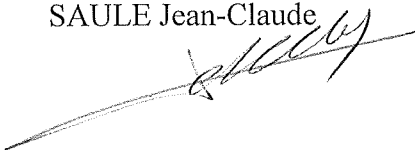
- ✓ RCE Rhosne et Pont des chasseurs : Benjamin Mestdagh est en attente du bureau d'études (relances multiples), un avenant financier pourrait être proposé.
- ✓ Un chantier nature a été organisé à Marest-sur-Matz en collaboration avec le SMOA et le lycée d'Airion le 20 février dernier : arrachage de la renouée du Japon et bouturage de saules.
- ✓ Marais de Clayes à Vandélicourt : le lancement des études de conception est prévu en 2024. Les levées topographiques ont été réalisés mi-février.

VII / QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 19H15

Le secrétaire de séance
SAULE Jean-Claude



Le Président
Jean-Claude VIEL

